

### Choqués par la forme, Opposés sur le fond Fiers de l'action de 2019 et de quelques victoires inédites

#### ÉDITORIAL

Ce vendredi 26 mars s'est donc tenu un CTL portant principalement sur le NRP, avec un point sur la campagne IR que nous avons traité pour beaucoup la semaine précédente (voir sur ce point tract sur le site national <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/232-cr-audio-campagne-ir-2021.html>).

Vous le savez, *Solidaires Finances Publiques 31* a fait un choix depuis le fort conflit local de 2019 sur le NRP : siéger dans les instances qui portent sur ce point, sauf pour le CTL conclusif, sur lequel nous estimons qu'il n'y a plus rien à tirer pour améliorer, autant que faire se peut, le dispositif. Ceci ne nous empêche pas, dans le même temps, de le dénoncer et le combattre. C'est le rappel fait dans la liminaire que vous pouvez aussi retrouver sur le site national <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/233-liminaire-ctl-nrp-campagne-ir.html>. Le CTL s'est donc tenu avec la présence de *Solidaires Finances Publiques 31* et de FO, la CGT étant absente et la CFDT pas représentative.

Ce compte-rendu est long d'abord parce que nous tenons à commencer par la forme, puis rappeler notre opposition de fond et enfin, commencer à tirer un début de bilan de nos actions depuis 2019. Long aussi parce que cette nouvelle phase de NRP (2021 et 2022) comporte une multitude de réformes sur de nombreux services, ce qui nous a fait dire, en propos liminaires, entre autres citations auxquelles nous renvoyons : « ... *Nous aurions pu parler de folie furieuse il y a des années déjà et nous l'avons susurré à de nombreuses reprises. Mais en ce mois de mars 2021, qui marque le malheureux anniversaire du début de la crise sanitaire, nous crions au secours, ils sont vraiment devenus fous. Parce qu'il suffit de voir l'ordre du jour de ce CTL pour s'en persuader. Personne n'a encore assimilé les effets, d'un côté des premières réformes de ce NRP, de l'autre, parallèle, des suppressions d'emplois et des réformes de la gestion des personnels. Et ce, sans compter sur le développement massif du télétravail dont pas une organisation de ce niveau n'a réellement pris la mesure. Qu'à cela ne tienne vous en remettez des couches et des couches, qui au 1<sup>er</sup> septembre 2021, qui au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et enfin au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Comme nous l'avons dit pour la campagne IR vous n'êtes capables que de bâtir des théories sans vous soucier une seconde des conditions dans lesquelles elles pourront réellement se réaliser, ni des dégâts qu'elles pourront causer sur les populations, comme sur les personnels... »*

**Oui c'est bien de folie furieuse dont il faut parler et dont nous mesurons toutes et tous les dégâts à venir.**

#### POUR UNE FOIS, COMMENÇONS PAR DES FORMES CHOQUANTES DE CE CTL.

Ce n'est pas habituel de poser quelques phrases sur la forme d'un CTL. Mais plusieurs aspects nous conduisent à vous donner des « éléments d'ambiance » qui nous ont vraiment choqués.

D'abord tenir un CTL exclusivement en visio sur un tel nombre de sujets et leur importance est épuisant, mais surtout ne permet pas l'échange d'arguments que le présentiel autorise. Pour autant, l'équipe de *Solidaires Finances Publiques 31* s'est appliquée à traiter de tout avec la plus grande conviction pour porter ses analyses et vos revendications.

Ensuite, justement parce que cette forme les y a autorisés, nous avons poussé un coup de gueule contre les représentants de l'administration, pour l'un inaudible installé chez lui et obligé de rejoindre la direction pour qu'on puisse l'entendre, pour d'autres manifestement en train de travailler sur d'autres sujets que ceux du CTL,...

Seul, ou presque, le DRFiP suivait tous les débats. Comme nous lui avons dit : « *C'est une honte parce que nous sommes, représentant-es du personnel, intégralement en mode CTL comme en présentiel et vous nous devez le même respect que celui que nous accordons aux agent-es en étant leurs porte-paroles dans cette instance.* ».



Enfin, ce constat est sans doute renforcé par ces « visio-réunions », il était navrant de voir s'afficher sur notre écran d'ordinateur l'ensemble des visages de l'administration... exclusivement masculins sauf... la secrétaire du CTL ! Ce qui, dit comme ça, pourrait pour certains relever du cliché, saute encore plus aux yeux sous cette forme.

Cela montre que notre direction, qui se gausse par ailleurs (voir Ulysse 31 pour le 8 mars : « *Comme chaque année, c'est l'occasion pour la DGFIP de réaffirmer son attachement à l'égalité professionnelle et son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations...* »), en est toujours réduite à reléguer les femmes aux seconds rôles.

## TOUJOURS EN OPPOSITION SUR LE FOND, FAUT-IL LE RAPPELER ?

Même s'il est en soi inutile de le faire, compte-tenu de l'engagement sans faille de *Solidaires Finances Publiques 31* sur l'action contre le NRP, nous y revenons parce que nous faisons déjà, comme à chaque CTL de cette nature, l'objet d'une critique syndicale sur notre participation. Peu nous importe, à part vous !

Alors un retour sur l'introduction de notre liminaire : « *Solidaires Finances Publiques 31, fidèle à sa logique, siège à ce CTL parce qu'il n'est pas conclusif et que nous ne désespérons jamais, au-delà de l'information que nous venons chercher pour les personnels et des critiques que nous avons à faire, de modifier vos projets, si ce n'est en profondeur, au moins « dans ses grandes largeurs ».*

*Il y a deux ans nous étions, à la même période, en plein conflit contre vos réformes et cela restera historique à bien des égards. En tout cas nous n'oublions rien, pas plus la solidarité et l'engagement des personnels que la bassesse et la trahison de la haute hiérarchie locale. Nous tenions à vous le rappeler. ».*



Et puis, hasard du jour, nous avons reçu un appel en cours de CTL du président du CESER Occitanie (Conseil Économique Social et Environnemental) nous disant que le ministre Dussopt lui avait répondu à son courrier (voir le site <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/215-lettre-du-president-du-ceser-occitanie.html>.) et qu'il allait donc demander à être reçu par le Directeur Général. Et pour rafraîchir les mémoires, Nous renvoyons au site pour rappeler cette rencontre sur la réforme du bloc professionnel, mais aussi sur d'autres actions locales, avec des élu-es du Lauragais et du Conseil Départemental <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/214-nrp-faire-feu-de-tous-bois.html>.

Et pour conclure, provisoirement, sur ce thème nous vous indiquons que nous allons provoquer une intersyndicale locale pour répondre à l'appel aux actions que l'intersyndicale DGFIP nationale (*Solidaires Finances Publiques*, CGT, FO et CFDT) est en cours de finalisation au moment de la campagne IR et particulièrement le 10 mai prochain.

## FIERS DE L'ACTION DE 2019 ET DE QUELQUES VICTOIRES INÉDITES

Nous n'allons pas sauter au plafond, parce que le but de la « bataille de 2019 » n'est clairement pas atteint. Pour autant, en Haute-Garonne nous aurons tout fait pour y parvenir et sans doute manqué que ce niveau de mobilisation se généralise. Alors *Solidaires Finances Publiques 31* a fait un choix : tirer profit de ce conflit pour sauver ce qui pouvait l'être dans notre DRFiP. Ce n'est certes pas le grand soir, mais nous aurons joué notre rôle. Cependant, nous regrettons amèrement de ne pas avoir obtenu, malgré les nombreuses luttes, que le réseau gestion publique ne soit mieux préservé.

**Au final, nous voulions y revenir à ce stade du NRP en Haute-Garonne, relevons que la situation de la DRFiP 31 était et reste assez inédite au niveau national. C'est à notre action collective que nous le devons, autant se le dire.**

Pas inutile de rappeler que, comme dans de nombreux départements, la direction envisageait 1 seul SPF et 1 seul enregistrement pour le département. Si un SDE a bien été créé, nous avons obtenu qu'il y ait un accueil enregistrement sur le site de Saint-Gaudens. Quant aux SPF, nous avons sauvé et renforcé celui de Muret et obtenu, avec toutes les réserves que l'on porte sur le principe, que cette mission soit maintenue à Saint-Gaudens, via une antenne de Muret.

Nous avons obtenu que la fusion des SIE et SIP de la Cité administrative soit repoussée d'un an, ce qui n'était pas rien dans le contexte de chienlit que la première fusion occasionnait et répondait à une forte attente des agent-es de la Cité. Obtenu également sur ce CFP, un peu plus tard, que les personnels du PCE et du PCRП puissent continuer leur activité sur le site jusqu'à la création de la nouvelle cité en 2024, malgré le transfert des services à Rangueil et au Mirail.

Deux mesures qui peuvent paraître secondaires, mais ne l'étaient pas à ce moment-là, nous avons repoussé à minima jusqu'à fin 2019 l'accueil sur rendez-vous qui était généralisé sur tout le territoire. Et dans la même veine, nous étions le seul département à ne pas appliquer la note de la DG sur le scannage dans les SIE, élément important pour les personnels.

Au plan de la gestion des personnels nous avons obtenu en CAP nationale l'ajout d'un C en B et d'un B en A, seule direction à « faire le doublé ». Sans compter que les mouvements nationaux C, B et A ont été particulièrement poussés et permis de fortement limiter les vacances d'emplois. Plus tard nous avons obtenu des réunions préparatoires aux mouvements locaux de stagiaires et titulaires alors que les CAP nationales comme locales étaient supprimées. Nous sommes quasiment la seule direction dans ce cas et l'administration elle-même reconnaît leur utilité et notre rôle.

Souvenons-nous qu'entre transferts de communes et de services le CFP du Mirail était quasiment voué à disparaître. Les actions locales, dont l'association des personnalités de ce quartier, et l'interpellation des élu-es et de la préfecture, ont permis de sauver et même de renforcer ce site sur certaines missions comme le PCRП.

Le SIE de Saint-Gaudens était voué à ne devenir qu'une antenne du SIE Muret et nous avons obtenu qu'il demeure un SIE de plein exercice. Ce n'est pas rien pour les entreprises duterritoire, comme pour les agent-es.

Enfin, nous y reviendrons dans le compte-rendu plus précis de ce CTL, nous avons seuls, défendu et obtenu la création d'un SIP de plein exercice dans le Nord Toulousain, à Saint-Alban. Si nous revendiquons que les autres missions de la DGFIP y soient exercées (SIE et SPL), nous sommes fiers de cette victoire que d'autres ont grand tort de minimiser parce qu'elles sont bénéfiques pour les usagers et pour nombre d'agent·e·s.

# RETOUR SUR LES OPÉRATIONS AU 1ER JANVIER 2021

## Les opérations au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le pôle Gestion Fiscale :

Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries vers les SIP : Auterive et Saint-Lys vers Muret, Baziège et Caraman vers Rangueil, Salies du Salat et Saint-Béat vers Saint-Gaudens.

Ajustement du périmètre de l'assiette des impôts des particuliers : transfert des communes de Blagnac et Beauzelle du SIP de Toulouse Nord-Ouest au SIP de Colomiers dont les secteurs ont été redéfinis.



Accueil des usagers : création d'accueils « de proximité » à Caraman, Baziège, Saint-Lys, Salies du Salat et Saint -Béat.

Fiscalité des professionnels : transfert des communes de Blagnac et Beauzelle du SIE de Toulouse Nord-Ouest au SIE de Colomiers et fusion du SIE de Toulouse Nord-Ouest dans le SIE de Toulouse Cité.

Contrôle Fiscal : ajustement des périmètres du PCE Cité vers le PCE Mirail et du PCRP Cité vers le PCRP Mirail pour tenir compte du transfert des communes de Blagnac et Beauzelle à Colomiers.

Si nous devons résumer la présentation du pôle Gestion Fiscale nous dirions : « nous sommes pleinement satisfaits de ces opérations qui se sont toutes bien déroulées... ». Alors nous direz-vous ce n'est pas une surprise mais quand même, il suffit de lire les fiches pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour voir qu'eux-mêmes ne croient pas à ce qu'ils nous racontent !

Nous les avons ramenés à la réalité, celle que nous pressentions notamment du fait du décalage entre la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier et celle des mutations au 1<sup>er</sup> septembre dès lors que peu d'agent-es (1 en l'occurrence) suivent leur missions quand elle est éloignée géographiquement. Du coup inmanquablement les « récepteurs » enregistrent un surcroît important de travail et les « donateurs » ne sont naturellement pas enclins à travailler sur une matière qui n'est plus la leur compte-tenu de la masse de travail qu'ils ont à ingurgiter dans leur propre champ de compétences. Il aura clairement fallu que la direction prenne une part importante dans la mise à jour TH par exemple ou encore une chef de service de SIE pour palier les problèmes liés à RSP. Colomiers va se retrouver avec une situation d'autant plus dégradée que ce sont deux communes importantes qui lui ont été transférées tant du point de vue des particuliers que des professionnels. Sans compter les EDR. Nous renvoyons là aussi à des analyses précédentes au lien suivant sauf à dire que ce nous prévoyions est bien arrivé.

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/201-cr-reunion-informelle-30102020.html>

Reste la question des accueils de proximité dont nous avons à nouveau souligné qu'ils ne masqueraient à personne le désengagement profond de notre administration dans les territoires. Nous citerons à nouveau Revel (nous y reviendrons pour 2022) qui a vu les usagers continuer à venir et des personnels en désarroi obligés de leur répondre qu'ils ne pouvaient plus leur accorder au quotidien le temps pris jusqu'alors (passage en SGC). Pour simplifier le propos nous renvoyons au site <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/195-c-r-du-ctl-du-15092020.html> et aussi <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/198-cr-de-l-audience-avec-la-direction-episode-2.html>.

## Les opérations qui concernent le pôle Gestion Publique :

Transformation de trésoreries en SGC : L'Union devient SGC Toulouse Couronne Est, Volvestre SGC Carbonne, Grenade SGC du même nom et idem pour Muret.

Transfert de la mission SPL : de Baziège vers Castanet et de Rieumes vers plusieurs SGC Carbonne (communal) Villefranche de Lauragais (Syndicat des eaux) et Muret (commune de Sabonnères).

Conseiller·e·s aux Décideurs Locaux : 3 CDL (alors que 5 sont inscrits au Tagerfip 2021) sur le Muretain/Bassin Auterivain Haut-Garonnais, le Val d'Aïgo/Coteaux du Girou/Coteaux de Bellevue et les Hauts-Tolosans/Frontonnais/Save et Touch.

Là encore « tout s'est bien passé » selon la direction, sauf à oublier quelques petits points de « délicatesse » et surtout voir que s'il y a des points de vigilance et de surveillance retenus, c'est que ce n'était pas si réussi que prétendu. Notamment les EDR ont encore une fois joué un rôle déterminant pour assurer la transition. Les élu·e·s n'auraient pas senti de rupture entre les deux périodes, mais il nous semble un peu tôt pour assurer qu'il n'en sera rien sur la durée. Et nous nous mettrons en capacité de vérifier auprès des élu·e·s ce qu'il en est au bout de quelques mois.

S'agissant des CDL nous avons fait part de nos interrogations sur le nombre qui ne correspond pas à la réalité du terrain et des défections rapides. Celles-ci seraient dues à des problèmes de santé, dont acte, mais il n'en demeure donc pas moins



que le programme n'est pas aussi convaincant qu'il est présenté. Pas plus que les conditions dans lesquelles les CDL travaillent alors que notre vécu nous montre qu'ils ont manifestement des problèmes de confidentialité et de tranquillité. Leur installation future est à l'étude d'autant qu'il y en a 10 de prévus (5 en 2021 pour aller à 10 en 2022). Après une phase de découverte ils seraient entrés dans le travail réel avec de bons contacts avec les élu·e·s. Oui mais, notre critique majeure d'origine, à savoir la séparation entre les missions de conseil et de gestion demeurent et reste aussi à vérifier.

Mais sur l'ensemble des réactions de fond nous renvoyons à nouveau au site pour l'analyse qui n'a toujours pas changé, comment pourrait-il en être autrement ? Entre autres références à nos écrits sur le sujet : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/113-tract-documents-ctl-geographie-revisitee.html>

## LES OPÉRATIONS AU 1ER SEPTEMBRE 2021

Comme sur celles au 1<sup>er</sup> janvier, voici par le menu les points évoqués dans ce CTL :

**Opérations concernant les CDIF** : création du PELP (Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels à Colomiers, ajustement des périmètres de compétence des CDIF de Colomiers, Toulouse et Muret, fusion des CDIF de Muret et Saint-Gaudens avec création d'une antenne sur ce site.

**Sur le PELP à Colomiers**, les agent·e·s concerné·e·s s'étaient réuni·e·s pour évoquer le sujet et nous ont transmis leurs demandes. Notre participation à ce CTL permet, au moins, de faire ce pour quoi ils nous ont élu·e·s : les représenter et porter leur parole. Nous avons complété nos propos avec l'envoi d'un questionnaire précis au directeur, faute de temps et de réponses suffisantes en CTL et les communiquerons aux intéressé·e·s.

Le premier problème concerne les effectifs et leur identification quel que soit le grade. En effet, dès lors que le PELP

THÉORIQUEMENT,  
NOTRE NOUVELLE ORGANISATION  
DEVRAIT FONCTIONNER.

ET PRATIQUEMENT ?



n'est pas inscrit au Tagerfip, ses effectifs sont fongibles dans ceux du CDIF. Le DRFiP en convient mais comme ce n'est le cas dans aucune direction, nous doutons que les choses changent, même s'il nous dit que la direction a la main pour commander... Et le départ, déjà réalisé d'un cadre qui va être suivi de l'intérimaire dans les prochains mois, plus le déplacement d'un B sur une autre activité, montre d'ores et déjà la fragilité d'un édifice qui va avoir en charge des évaluations dont la base et l'impact fiscal sont très importants dans toute la chaîne de travail de la DGFIP. La direction nous dit chercher une solution de soutien pour le 1<sup>er</sup> septembre, mais aussi qu'elle a anticipé en partie en ajoutant un A au 1/9/2020 (avec une suppression de C corrélative...). Clairement cela ne peut pas suffire.

Au-delà de multiples questions se posent aux agent·e·s sur l'organisation et le fonctionnement mais aussi la reprise de l'existant des autres CDIF. De gros soucis en perspective quand on sait que le CDIF de Toulouse connaît les pires difficultés depuis des années au point de venir à plusieurs reprises en CTL les exposer ces dernières années. Là aussi nous reviendrons ultérieurement sur l'état de ce CDIF en proie à tant de problèmes à résoudre. La direction s'en préoccupe nous dit-elle, mais reconnaît malgré tout un calibrage trop étroit. Qui va le payer ?

Du point de vue immobilier nous avons relevé l'inconséquence de la direction sur l'état général du bâtiment dont les fissures en sous-sol ne sont pas analysées. Et l'arrivée du PELP, plus la réorganisation du CDIF implique que de nombreux documents soient disponibles à proximité des services et donc alourdissent les planchers. Il a fallu répéter aux responsables du pôle fiscal qu'on ne parlait pas d'archives en matière de foncier parce que les documents étaient vivants et devaient être à disposition immédiate des agent·e·s. Ce n'est pas le cas à Ranguel par exemple et le directeur s'est engagé à demander à la BIL l'étude d'un « raccourcissement des distances ».

**Sur le redécoupage du périmètre des CDIF** (pour obtenir les documents, faites un mail à [solidairesfinancespubliques31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques31@dgfip.finances.gouv.fr)) *Solidaires Finances Publiques 31* a résumé sa réflexion dans le liminaire : « ... *Sur l'ajustement des périmètres nous aurions pu dire enfin, tant ceux que nous connaissons sont lunaires. Nous l'aurions dit si le découpage que vous proposez ne nous interrogeait pas...* ». En effet, difficile d'imaginer un plus grand pataquès que celui que l'on connaît depuis la création des CDIF en Haute-Garonne. Donc redécouper était indispensable nous le répétons depuis des années. Mais, si nous comprenons la logique de transfert de 16 communes de Muret vers Saint-Gaudens, transférer Revel ou Villefranche de Colomiers à Muret alors qu'il y a un CDIF à Toulouse, ça nous interpelle !!! La direction nous invite à une contre-proposition... Évidemment c'est une provocation dès lors que c'est au 1<sup>er</sup> septembre et que ce n'est pas de notre responsabilité. Mais nous avons écrit au DRFiP pour lui demander tous les éléments permettant de le faire...

**Sur la fusion des CDIF de Muret et Saint-Gaudens avec création d'une antenne sur ce site** nous venons d'évoquer des transferts de communes cohérents. Nous saluons par ailleurs le combat qui a permis de conserver cette mission sur Saint-Gaudens. Cependant, c'est une antenne et donc la pérennité de son action est la première question qui se pose. Quant à Muret, au-delà de son renforcement se posent des questions, comme tous les services ou presque sur ce site, des travaux à venir et nous y reviendrons au chapitre immobilier.

**Opérations concernant les SPF** : Nous renvoyons à notre liminaire sur le sujet : « ... Pour les SPF, nous n'oublions pas que le premier projet était de supprimer les SPF de Muret et Saint-Gaudens et que nous avons sauvé le premier et garanti au second une chance de survie, avec les mêmes doutes que pour l'antenne du CDIF. Au-delà nous déplorons la mise en lambeaux de la publicité foncière, pour partie gracieusement confiée au privé et pour l'autre reléguée au rang d'enregistrement d'actes au plus vite et au mépris de la qualité de service et de la sécurité juridique qui faisaient la fierté naturelle des agent-e-s... ».

Tout est dit ou presque pour Toulouse dont la préoccupation actuelle n'est pas tant les chaises et les bureaux que les SAPF qui seront des centres/machines qui conduiront à dégrader la mission et dégoûtent par avance les personnels qui perdront d'autant l'intérêt au travail. Sur Muret cela s'accompagne d'un bouleversement des modes de travail, notamment par le passage à l'intégrale qui est un des objectifs de la direction. Sans compter la question des travaux sur ce service sur lesquels nous revenons donc plus loin.



**Le Centre de Contact des professionnels à Pau** : au-delà des fortes critiques que *Solidaires Finances Publiques 31* porte à ce type de structures concentrées et éloignées des réalités du terrain, va malgré tout se mettre en place. Voir sur ce sujet deux documents de fin d'année 2020 aux liens suivants :

[https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Com\\_presse\\_entreprises\\_et\\_services\\_imp%C3%B4ts.pdf](https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Com_presse_entreprises_et_services_imp%C3%B4ts.pdf)

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/TractSIE26112020.pdf>



Nous avons demandé des éclaircissements à la direction qui attend que le Groupe de Travail national en dise plus alors que nous savons parfaitement qu'elle travaille activement à la question. Elle ne nous en a donc pas dit bien plus si ce n'est une liste de quelques « actes simples de gestion » des CDC Pros (qui sont loin de couvrir l'ensemble des tâches que devraient perdre les SIE, avec les emplois qui vont avec...) : « modification de la date d'exercice fiscal, mise à jour des coordonnées du redevable ou du comptable (sauf RIB), délivrance du profil fiscal, création de l'espace professionnel, téléprocédures, renvoi des codes d'activation, délivrance d'un numéro de TVA intracommunautaire. ».

Rappelons que le CDC de Pau sera en expérimentation dès septembre 2021 et que des emplois des SIE de Haute-Garonne sont supprimés en conséquence ! La direction dit que les CDC devraient mi-mai finaliser leur organisation pour les mouvements de septembre et que les aspects juridiques, comptables... seraient plus « visibles » au dernier quadrimestre. Autant dire que les SIE auront perdu leurs emplois mais pas une bonne partie de leurs charges, sans compter tout ce qui va leur tomber dessus, comme dans toute phase d'expérimentation...

## Ajustement de périmètres de gestion communale, d'hôpitaux et d'Ehpad :

Au plan général, la photo ci-contre, prise dans la cour de la rue des Lois et sans la moindre retouche, résume on ne peut mieux la situation du réseau de proximité de la DGFIP et se passe de tout commentaire...

Et comme sur d'autres sujets nous renvoyons au site pour consulter des publications de *Solidaires Finances Publiques 31*. Entre autres : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/219-article-nrp-dans-le-lauragais.html>

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/ComprenduCTL15092020.pdf>

Pour en revenir au CTL, il y a moins d'opérations à cette date puisque l'essentiel des opérations se déroulent au 1<sup>er</sup> janvier. Ici nous avons des fiches sur les transferts suivants : Portet qui passe de la trésorerie de Cugnaux vers le SGC de



Muret ; Saint Orens de Castanet vers le SGC de Toulouse couronne Est ; toutes communes du ressort de la trésorerie de Villefranche vers le SGC Revel ; les communes hors métropole de la trésorerie de Colomiers vers le SGC Grenade.

Transfert de la gestion de l'hôpital de Revel du SGC Revel vers Castanet, de l'hôpital de Muret du SGC Muret vers Castanet et de l'Ehpad de Grenade du SGC Grenade vers Castanet, spécialisation en route donc.

**Ajoutons quelques constats d'actualité des personnels « à la volée »** : la direction n'a même pas contacté les agent-e-s concernés par les transferts d'hôpitaux, les départs en retraite de spécialistes des hôpitaux vont semer la panique mais

que leur importe, pour les amendes les usagers ne trouvent plus d'interlocuteurs dans les postes, on les renvoie sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) ou ANTAI et une partie repart désemparée, personne ne veut encaisser les P109 (versements pour les comptables extérieurs au poste), les petits postes renvoient les usagers vers les SGC et les accueils de proximité qui ne sont pas équipés de TPE,...

Sinon et comme d'habitude **dans ce type de transferts se pose avant tout la question des effectifs** (le cas de Muret a été particulièrement évoqué) avec, le DRFiP en convient, une tendance à ceux qui perdent la mission à en minimiser les charges pour perdre le moins d'emplois possibles et ceux qui l'accueillent à se demander comment ils vont la traiter avec les charges qu'ils vont avoir à gérer. Le DRFiP juge donc fondé et va regarder la corrélation entre les charges et les emplois avec les chefs de services. Sauf à dire que les hébergés par exemple présentent une complexité qui ne peut pas se résumer au seul comptage mathématique.

**Sur le SGC de Revel** nous avons souligné que la question n'était pas tant de présenter les plans d'installation que de savoir pour les personnels comment se projeter alors qu'ils ne savent toujours pas combien d'agent·e·s vont les rejoindre et dans quelles conditions (travail sur site ou à distance notamment). Le DRFiP nous dit comprendre le désarroi des personnels et se dit lassé par la question de l'immobilier à Villefranche toujours pas résolue. Il indique qu'il devra trancher bientôt maintenant et qu'il prendra ses responsabilités. Sur les emplois il compte sur le mouvement local, sachant que des agent·e·s se seraient déjà manifesté·e·s pour suivre la mission, avec les EDR et le travail à distance il estime pouvoir gérer la situation. Enfin ce n'est pas lui qui va gérer le quotidien il faut bien le dire !!! Quant à l'immobilier nous y revenons plus loin dans le chapitre correspondant.

## LES OPÉRATIONS ENVISAGÉES POUR 2022

À ce stade la direction nous a livré des fiches sur plusieurs opérations envisagées pour 2022 avec, toujours, deux dates d'application, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre et donc les mêmes difficultés que ce que l'on connaît déjà entre le transfert des missions et celui des personnels, sans compter les vagues de suppressions de postes.

**Une nouvelle vague de transferts du recouvrement vers les SIP** Saint-Alban et Fronton vers le nouveau SIP de Saint-Alban, Villefranche vers le SIP Ranguel, Cazères, Bagnères de Luchon, Montréjeau et Boulogne vers le SIP de Saint-Gaudens, Cugnaux vers les SIP de Mirail et Muret et Blagnac vers le SIP de Colomiers.

**La création des SGC** dans la sphère du SPL se poursuivent, en parallèle de la suppression des trésoreries et selon la liste suivante : Cugnaux devient SGC Toulouse Couronne Ouest et intègre la totalité de trésorerie de Colomiers, Bagnères de Luchon et Boulogne sur Gesse deviennent SGC des mêmes noms.

Là encore rien n'est changé de nos appréciations répétées sans cesse auprès des élu·e·s en particulier, dont une partie se bat encore contre ces destructions quand ils ne les subissent pas malgré eux :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/229-nrp-et-collectivites-locales-temoignage-effarant.html>

Et nous citerons, comme nous l'avons fait en liminaire, le « pataques » sur Caraman où la mairie est revenue sur sa décision de signer une convention quand elle s'est réellement rendue compte de la portée de l'acte.

Rappelons-le, ces opérations conduisent à la fermeture des trésoreries telles qu'elles existaient et les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous renvoyons à nos remarques sur 2021 dans les pages qui précèdent. Un point particulier sur lequel l'administration ne s'étend guère : **la trésorerie de Fronton. Voilà un bel exemple des grandes promesses qui ne seront pas tenues par le DRFiP** vis-à-vis des personnels à qui il clamait : rassurez-vous je monte une antenne SIE et vous restez sur place ou à distance sur votre mission. Patatras, plus d'antenne SIE et un transfert de missions vers Grenade et Saint-Alban qui laisse les agent·e·s « à poil »...

L'occasion d'aborder **un sujet que l'administration tait pour l'heure : ROCSP autrement dit Recouvrement Optimisé des Créances du Secteur Public**. Cela ramène à RSP dans les SIE et nous citons la note DG : «... L'objectif du projet est de permettre à un comptable unique du recouvrement forcé d'appréhender l'ensemble des sommes restant dues par un redevable... ».



Le signataire de la note étant ingénieur général des mines on parie qu'il sait comment creuser notre tombe !!! Au-delà de la blaguounette, on ne nous disait rien alors que c'est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et que d'ores et déjà un PAC (Pilote d'Accompagnement du Changement) est désigné.

Pour la DRFiP 31 ce sera Monsieur Jourdas (Div Recouvrement Forcé) qui ne nous en voudra pas d'une autre blaguounette : le transformer en « PACMAN », ce qui n'est pas plus pour nous rassurer quand on connaît la règle de ce jeu vidéo, illustrée ci-contre.

**La poursuite de la création des « accueils de proximité »** sur lesquels nous nous sommes exprimés à de nombreuses reprises comme le montrent, pour l'exemple ces deux liens vers notre site :

[https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Tract\\_SFP31\\_MSAP\\_042019.pdf](https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/files/310/documents/Tract_SFP31_MSAP_042019.pdf)

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/136-cr-du-ctl-du-11022020.html>

Le programme envisagé concerne les sites suivants : Saint-Alban en attendant le SIP, Fronton, Villefranche, Cazères, Bagnères de Luchon, Montréjeau, Boulogne, L'Isle en Dodon, Cugnaux, Blagnac et Castanet.

Au-delà encore une fois de tout ce que nous avons pu dire sur ce sujet, nous aimerions bien savoir d'abord si tout est réellement discuté et signé avec les collectivités locales, ensuite si un diagnostic sérieux est posé sur les SIP de rattachement qui ont de nombreux accueils à gérer, notamment Saint-Gaudens, Rangueil et Colomiers.



**Dans la sphère fiscale**, outre les conséquences des opérations citées plus haut des opérations d'ampleur vont se poursuivre ou voir le jour. Nous ne reviendrons sur la **fusion des PCE Cité et Rangueil** déjà largement évoquée par le passé pour dire ce que nous avons demandé au DRFiP pour les personnels de la Cité. Dans la fiche il est écrit «...le transfert... se poursuivra à chaque opportunité RH d'ici le transfert physique complet du PCE Cité sur Rangueil... ». **Ce que nous demandons au directeur c'est d'écrire clairement l'engagement** qu'il a pris en 2020 : « Pas une ou un agent-e du PCE Cité actuel ne sera obligé-e de rejoindre Rangueil d'ici à l'installation dans la nouvelle cité administrative en 2024 ». Et idem pour le PCRP Cité vers celui du Mirail. Le directeur s'engage à le confirmer par écrit dans le PV de ce CTL qui fera donc foi. Quant aux bureaux, qui ne manquent pas de questionner sur Rangueil... « nous allons travailler à la question ».

Autre opération **l'ajustement des périmètres d'assiette des SIP et SIE de Mirail et Muret** sur lesquels nous nageons en pleine incertitude à de nombreux égards, sans compter les « éléments d'ambiance » sur un SIP. Des premiers groupes de travail sont programmés prochainement, nous y reviendrons donc. Sans entrer dans les détails des fiches ici et que nous pouvons transmettre aux personnels (mail à [solidairesfinancespubliques31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques31@dgfip.finances.gouv.fr)) se posent des problèmes d'encadrement, d'effectifs et de réorganisations consécutives, sans parler des questions immobilières. Du point de vue des emplois il semblerait d'abord qu'il y ait un manque d'appétence pour que les agents du Mirail suivent la mission à Muret ce qui serait moins vrai pour le SIP. Ensuite il faudrait que les deux sites « accordent leurs violons » parce que les un·e·s et les autres ne donnent pas les mêmes informations. Mais rassurez-vous braves gens la direction verra ce qui suffit ou pas et il y a la « roue de secours » : l'affectation des stagiaires connue à l'automne !!!

Enfin, nous en venons à **la création du SIP de Saint-Alban** déjà évoquée. D'aucuns nous reprocheraient presque, ils le font régulièrement dans leurs publications, cette création d'un SIP dans le Nord Toulousain. C'est un peu curieux, parce que nombre d'agent·e·s de ce territoire, parmi les plus mal desservis par les transports en commun pour rejoindre Toulouse, n'attendent que de pouvoir travailler proche de chez eux. C'est assez étonnant, parce que des milliers d'usagers de ce territoire, qui plus est en plein développement et le plus abandonné par la DGFIP, pourront se déplacer vers leur centre des finances publiques sans avoir à pénétrer dans Toulouse.

Alors oui, comme des communes sont transférées de la Cité vers Saint-Alban, des emplois accompagnent. Si la question est de savoir s'il y a assez d'emplois à la DRFiP 31 ou pour assurer nos missions à la Cité, Saint-Alban ou ailleurs, notre réponse est connue, c'est même pour cela que nous refusons, pour notre part, de siéger au CTL emplois chaque année ! Mais la bonne foi vaudrait de reconnaître que, dans une période de délitement du service public et de sa proximité aux usagers, l'opération de Saint-Alban est une avancée, à l'exception de l'absence regrettable des missions SPL et SIE.

À part ça pour la répartition des communes dans la fiche de l'administration « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué » tellement c'est peu clair. Au final Saint-Alban gèrera les communes du ressort des trésoreries de Saint-Alban et Fronton plus une partie de communes gérées par le SIP Cité. L'opération se déroulera en deux temps avec une création au 1/1/2022 en lieu et place du SIP Nord Ouest, mais qui restera sur la Cité à cette date, puis au 1<sup>er</sup> septembre 2022 le départ définitif avec entre-temps des travaux d'aménagements des locaux de Saint-Alban que nous voyons plus loin.

## L'IMMOBILIER EN QUESTIONS

Quatre dossiers accompagnaient les fiches au niveau immobilier : Balma, Muret, Saint-Alban et Revel. Si on y ajoute toutes les opérations liées de près ou de loin à la Cité, l'ensemble des autres opérations en cours ou à venir dans le cadre du NRP, ceux prévus pour la place Occitane et l'équipement sanitaire des locaux en plexiglas, on mesure l'étendue de la tâche accomplie et à venir des **collègues de la BIL**, déjà bien sous pression depuis un an avec les conséquences du Covid. **Et puis, est ce qu'un jour la direction apprendra que c'est mieux de parler avec les agent·es et pas seulement les chefs de services avant de lancer ses projets immobiliers ??? Un jour peut-être...**



Nous revenons sur **Revel**, site pour lequel nous avons vu que si l'installation semblait correcte aux agent·e·s, c'était ailleurs que se portait l'essentiel de leurs préoccupations. Cependant, des travaux relativement lourds vont avoir lieu et la direction nous affirme que l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre sera respectée comme l'a prévu la mairie qui indique que les entreprises travailleront en juillet et août. Si ce n'était pas prêt à cette date, la direction considère qu'il y a de la place au rez-de-chaussée et que le travail à distance permettrait d'attendre la fin des travaux. Ils ont toujours une solution !



Pour **Balma** il y a deux sujets. **Le premier**, évoqué dans les fiches porte sur la prise en compte de la création du SGC de Toulouse Couronne Est par suppression de L'Union. Et pour la énième fois le hall de cet immeuble en location à près de 900 000€ par an, va être restructuré, ajoutant encore un peu à la facture des travaux liés aux restructurations dans un local dont la DRFiP 31 est le généreux locataire. **Le second sujet** non évoqué par la direction spontanément, concerne la recherche d'un immeuble de bureaux dans cette zone après que la direction se soit (bêtement) fait recalculer dans le cadre du plan de relance. La direction a visité un immeuble à la vente plus proche encore du métro, en très bon état intérieur et des parkings, mais avec un questionnement sur la rénovation énergétique. Le DRFiP nous dit qu'ils sont toujours sur ce dossier avec un SFACT de l'Agriculture et qu'il ne désespère pas de le faire avancer. Nous pensons pour notre part qu'il aurait tout intérêt, pour muscler le dossier, à se rapprocher d'autres directions du ministère qui pourraient être intéressées par cette opération. Mais un des problèmes manifestement posés à la direction est le nombre de postes qu'il s'est engagé à prendre pour la future Cité (qui comprend dans ses projets, outre les services Cité, le PNAA, les services sociaux et la médecine du travail). A suivre donc.

Sur **Saint-Alban** nous pensons qu'il y a urgence à retravailler les plans qui nous ont été donnés. Nous considérons qu'ils sont trop sommaires dès lors que n'y figure pas l'implantation physique des postes et que les découpages de zones de bureau sont approximatives. Cela ne permet pas d'avoir une idée précise de la répartition des bureaux et de l'implantation la plus optimale des personnels. Le DRFiP en convient à demi-mots et nous attendons donc la version rectifiée.

Reste **le cas de Muret** et là, nous sommes tombés en pleine œuvre surréaliste. Des fiches qui donnent un ordonnancement de travaux nous sommes passés à son inverse entre les différents bâtiments du site. À ne plus rien y comprendre à la fin de savoir si on parlait du B ou du A en fonction d'une caisse résiduelle ou pas pour la trésorerie (en particulier en lien avec le sujet des prisons et du 0 cash), d'un accueil de SGC qui n'apparaît pas en passant par des boxes dont on ne sait plus où ils se situent. Même s'il semblerait que ce soit le bâtiment B qui passe en premier dans les travaux la direction a fini par lâcher un « *je ne sais pas* » surnaturel accompagné de la promesse de modifications par l'architecte. Nous y avons mis notre patte avec de nombreuses revendications des agent·e·s (isolation phonique et thermique, signalétique, bureaux...). **Au final nous avons écrit au DRFiP après le CTL pour demander une nouvelle fiche claire et complète.**

## LES CONSÉQUENCES RH

D'abord rappeler que si nous avons dit dans notre liminaire que c'était « *de la folie furieuse* » cela vaut encore plus pour les personnels. Parce que le nombre d'agent·e·s impacté·e·s par l'ensemble de ces réformes est tout simplement ahurissant et quasiment ingérable. Il y a d'abord les priorités qui s'exercent à différents niveaux dans le cadre des restructurations, sans compter celles au titre de la RQTH (travailleur handicapé) qui ont dorénavant un autre niveau de valeur, ou celles liées à la situation familiale. Et nous ne parlons même pas du blocage pendant deux ans qui touchent, ou pas, les camarades mutés l'an dernier au plan local ou les ALD qui sont dans des services restructurés.

**Alors, nous reviendrons vers vous au bon moment, celui du mouvement local, pour désépaisser le brouillard qui nous entoure parce que le faire trop tôt ferait perdre beaucoup de monde en route.**

Mais la leçon, évoquée en liminaire notamment, c'est que le DRFiP sera dans l'incapacité la plus totale de respecter ses engagements pris vis-à-vis des agent·e·s au cours de ces balades en Haute-Garonne ou dans les rassemblements à la direction. Mais ça, ce n'est pas une surprise pour nous et nous espérons vraiment que vous ne l'aviez pas cru...

**Pour conclure, nous avons fait comprendre au DRFiP qu'il y avait tout intérêt à ce que, faute de CAP, des réunions soient à nouveau organisées cette année et avec les documents adéquats. Celles de l'an dernier ont démontré leur utilité pour les agent·e·s mais aussi, ils ne disent pas le contraire, à l'administration. Il semble y être favorable...**

